

Image not found or type unknown



Accident du travail et congès payés

Par **ptitsouris**, le **20/05/2010** à **09:22**

Bonjour,
Je suis en arrêt de travail suite à un accident du travail depuis plus de 2 ans et je vais bientôt être licenciée. J'ai lu qu'en cas d'accident du travail on constinuait à cumuler ses congès, mais j'ai lu aussi dans la limite de 1 ans. J'aimerais donc savoir si je perds tout ou si j'ai le droit à 25 jours de congès payés (conrrespondant à un an) dans le cadre de mon licenciement?
Merci de votre aide